

Pour qui ?

- Elèves du second degré encore sous obligation scolaire, mais rejetant l'institution scolaire et les apprentissages.
- Elèves en voie de déscolarisation et de désocialisation.
- Elèves qui ont déjà bénéficié de toutes les possibilités de prise en charge prévues par les dispositifs d'aide et de soutien existant au sein de l'établissement.
- Le dispositif ne se substitue pas à l'enseignement adapté ou spécialisé, ni des mesures prévues pour l'accueil des élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

Calendrier des sessions

Quatre sessions d'environ 7 semaines chacune. Lors de la journée test, l'élève réintègre sa classe pour la journée muni d'une fiche de suivi.

Session	Début de session	Journée test
1	1 ^{er} octobre 2018	La journée test sera programmée dans la 4 ^{ème} ou 5 ^{ème} semaine
2	3 décembre 2018	
3	4 février 2019	
4	23 avril 2019	

Pourquoi ?

- Aider l'élève à se réinvestir dans les apprentissages.
- Réinsérer l'élève dans un parcours de formation générale, professionnelle ou technique
- Favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

FORMATION	Horaires
Français	2h-3h
Projet lecture	1h30-2h
Mathématiques	2h
Histoire-géographie- EMC	3h-4h
Anglais	1h
EPS	2h-2h15
Musique	0h40
PSE/Parcours avenir	2h-2h30
TICE	0h30-1h30
Projet radio	1h-3h
Projets : vidéo session 4 -Cuisine session 2 et 4	1h30-2h15
Atelier communication, argumentation, gestion des comportements (ANC)	2h
Bilan, autoévaluation	1h
Sécurité routière	1h
Total	24h



Comment ?

Par une prise en charge en petits effectifs pour une session de 7 semaines.

Par la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif

- Pédagogie différenciée au sein du groupe
- Mise en place de projets pédagogiques motivants. Avec alternance entre des activités d'enseignement et des activités éducatives de groupe nécessaires à la resocialisation.
- Parcours individualisés qui peuvent proposer une découverte du monde du travail
- Emploi du temps évolutif, adapté cas par cas
- Suivi individualisé et projet de l'élève construit en collaboration avec les familles et l'établissement d'origine.

Projets et activités 2018-2019

- Lecture « De la plume à l'oreille » rencontre avec l'auteur (sessions 1, 2 & 3)
- Vidéo (session 4)
- Cuisine (sessions 2 & 4)
- Escrime
- Musique assistée par ordinateur
- « Je prépare mon orientation »
- « Je me prépare à être un adulte autonome et un citoyen »
- Emission radiophonique « MosaïqueFM »

Procédure

- **Repérage de l'élève** en difficulté et transmission d'un dossier au dispositif relais par l'équipe pédagogique du collège ou par les travailleurs sociaux qui le suivent.
- **Accord de l'élève et consentement** des parents ou du représentant légal
- **Entretien dans la classe relais** avec l'élève et sa famille ou son représentant légal
- **Analyse du dossier** par la commission de bassin avec présence obligatoire d'un représentant du collège d'origine.
- **Admission en dispositif relais** ou proposition d'affectation dans une autre structure.
- **Fréquentation de la classe relais** pour 7 semaines
- **Réintégration** dans le système scolaire courant ou orientation avec accompagnement et suivi.
- **L'inspecteur d'académie** prend la décision en dernier ressort pour l'admission comme pour la sortie.

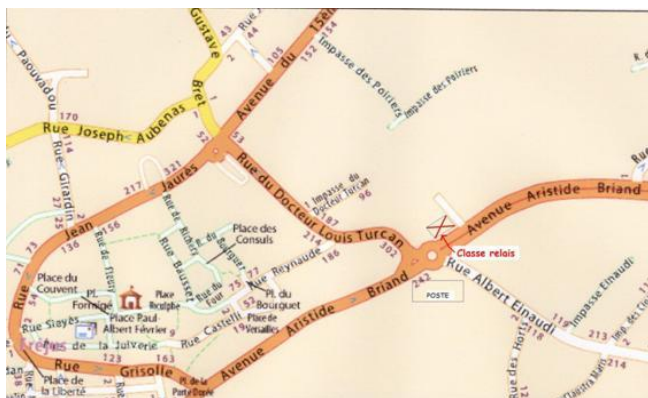
Informations utiles

Adresse : 369 rue Aristide BRIAND
Résidence Le Paradis D
83600 FREJUS

Téléphone : 04. 94. 51. 62. 09

Mail : dispositifrelais.bassin-frejus@ac-nice.fr

Site internet : <http://www.dispositif-relais.fr/>



Responsable : Mme D. LOYER, Principale du Collège Léotard

Coordonnatrice : Mme S. GUERRAS

Assistante d'éducation : Mme M. BOCHATON



Classe relais
Fréjus - St Raphaël
2017-2018



"Les élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire, peuvent être dirigés temporairement vers des dispositifs relais où ils seront aidés à reprendre pied. Ils rejoindront ensuite le système scolaire ordinaire."

(Plaquette nationale dispositif relais)